

LES ADRESSES À LA RÉUNION :

SERVICES HOSPITALIERS SPÉCIALISÉS (CISIH) :

CISIH du CHD de Saint-Denis :

Service immunologie (Hôpital de jour)

Tél : 02 62 90 55 60

CISIH de l'hôpital de Saint-Pierre :

Service des maladies infectieuses.

Tél : 02 62 35 91 65

LES URGENCES :

CHD de Saint-Denis - tél : 02 62 90 60 70

Hôpital de Saint-Paul - tél : 02 62 45 30 15

Hôpital de Saint-Pierre - tél : 02 62 35 90 75

Clinique de Saint-Benoît - tél : 02 62 50 80 00

OU SE RENSEIGNER EN CAS DE DOUTE ?

SIDA INFO SERVICE

24H/24, Sida Info Service est accessible de la Réunion, gratuitement, à partir d'un poste fixe au 0 800 840 800 (appel anonyme).

Votre médecin traitant, le médecin du CISIH, le médecin des urgences ou le SAMU (tél : 15) peuvent aussi répondre à vos questions.

ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LE SIDA :

ARPS (Association Réunionnaise de Prévention du Sida)

tél : 02 62 21 88 77.

RIVE - tél : 02 62 20 28 56

SID'ADVENTURE - tél : 02 62 25 80 81



Association Réunionnaise pour la Prévention du Sida
11 bis rue Saint-Jacques 97400 Saint-Denis - Ile de la Réunion
Tél. 02 62 21 88 77 - Fax 02 62 94 12 60
E-mail : arps@wanadoo.fr

24H/24, UN TRAITEMENT EN
URGENCE
PEUT ÉVITER UNE CONTAMINATION
PAR LE VIH SIDA



Vous avez eu une relation sexuelle sans préservatif avec une personne rencontrée sur un lieu de drague, sur internet ou par petite annonce? Votre capote a craqué pendant un rapport sexuel avec une personne séropositive? Bref, vous craignez d'avoir été exposé au virus du sida. Pas de panique. Il existe une solution de la dernière chance: le traitement d'urgence «post-exposition».

LE TRAITEMENT D'URGENCE POST-EXPOSITION, C'EST QUOI ?

C'est un traitement identique à celui donné aux personnes traitées pour une infection à VIH/sida. Utilisé très précocement après la transmission du virus du sida, il diminue le risque de développer la maladie. Ce traitement est généralement composé de trois médicaments (trithérapie) qui doivent être pris pendant quatre semaines sans interruption. Après la fin du traitement un suivi médical pendant trois mois est nécessaire pour vérifier son efficacité.

QUATRE HEURES POUR AGIR

Le traitement post-exposition doit être débuté le plus vite possible, idéalement dans les 4 heures après la relation sexuelle potentiellement contaminante. Il est alors très efficace. Ensuite sa capacité à bloquer le virus diminue. Au delà de 48 heures, c'est trop tard: le virus a déjà disséminé dans l'organisme. Il n'y a donc pas une minute à perdre.

QUAND BÉNÉFICIER D'UN TRAITEMENT POST-EXPOSITION ?

- Si vous avez eu un rapport sexuel sans préservatif avec une personne atteinte de l'affection à VIH/sida (ou en cas de rupture de préservatif).
- Si vous avez eu un rapport sexuel non protégé (ou mal protégé) avec une personne qui appartient à un groupe où la fréquence de l'infection à VIH/sida est élevée : homo/bisexual masculin, personne ayant des partenaires multiples, usager de drogue intra-veineuse, personne ayant vécu dans un pays où la fréquence du sida est élevée (Afrique, Asie du Sud-Est...)
- En cas de viol.

Dans les autres situations, l'indication du traitement est évaluée au cas par cas par le médecin. Pour plus d'informations appelez Sida Info service au 0800 840 800

OU DOIS-JE ALLER POUR OBTENIR LE TRAITEMENT ?

Votre médecin généraliste ne peut pas prescrire ce traitement. Il faut aller à l'hôpital:

- Aux heures ouvrables, allez directement dans un service spécialisé dans la prise en charge des infections à VIH/sida (CISIH) ou aux urgences les plus proches. Voir adresses au verso.
- La nuit et le week-end, allez aux urgences.

Il est souhaitable d'aller à l'hôpital avec le ou la partenaire source de la contamination potentielle.

Dites à l'infirmière qui vous accueille que vous venez pour «un accident d'exposition au VIH» et insistez pour voir rapidement le médecin.

ET SI MA PRISE DE RISQUE DATE DE PLUS DE 48 HEURES ?

Si vous avez eu une relation sexuelle non protégée datant de plus de 48 heures, il faudra faire un test de dépistage. Le test peut être prescrit par votre médecin traitant et réalisé dans un laboratoire de ville. Il peut aussi être effectué dans une Consultation de Dépistage Anonyme et Gratuite (CDAG).

Ce test peut être réalisé à partir du quinzième jour après le rapport sexuel. Si ce premier test est négatif c'est rassurant mais il faut le confirmer par un second test trois mois après le rapport sexuel pour être certain de l'absence de contamination.

Dépister précocement l'infection à VIH/sida, améliore le pronostic de la maladie.

Consulter un médecin permettra aussi de faire le point sur vos prises de risque et de vérifier l'absence d'infection sexuellement transmissible telle que la syphilis, la gonococcie ou l'hépatite B. Si vous n'êtes pas vacciné contre l'hépatite B, une vaccination pourra vous être proposée.

ET SI JE SUIS SÉROPOSITIF (VE)?

En cas de rupture de préservatif, accompagnez votre partenaire à l'hôpital. Si vous êtes traité(e) par anti-rétroviraux, apportez votre ordonnance et votre dernier résultat de charge virale.